

États financiers

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**  
31 décembre 2005

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<b><u>Page</u></b>
Rapport des vérificateurs	1-2
Fonds de fonctionnement – Bilan	3
Fonds de fonctionnement – État des résultats	4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-16

---

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

---

**À Monsieur le Maire et  
aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt de la **Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John** au 31 décembre 2005 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné dans la note 6, le régime de retraite de The City of Saint John (le «régime») a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Par suite de cette évaluation, la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John devait combler partiellement le déficit de solvabilité de 2005 en versant un montant de 1 029 200 \$ (1 008 731 \$ en 2004). Le montant total de 2 037 931 \$ pour 2004 et 2005 n'a pas été versé au régime et la ville n'a pas imputé cette obligation au titre du déficit de solvabilité au régime. Cependant, la ville a comptabilisé et passé en charges un montant en 2005 afin de capitaliser le déficit de 2004 et 2005 selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de 1 163 086 \$ sans retraiter les chiffres de 2004. Le fait de ne pas comptabiliser cette cotisation obligatoire de capitalisation à titre de passif n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si l'obligation de capitalisation avait été comptabilisée, le passif aurait augmenté et les capitaux propres et l'excédent des produits sur les charges de l'exercice auraient diminué de 874 845 \$ (1 008 731 \$ en 2004).

À notre avis, à l'exception du fait que la ville n'a pas comptabilisé le passif mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Saint John, Canada  
Le 30 mars 2006

*Ernst & Young S.R.L.*

Comptables agréés

---

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**BILAN**

---

Aux 31 décembre

<b>Page</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIF</b>		
Débiteurs	<b>4 381 966</b>	3 690 028
Montant exigible du Fonds de fonctionnement général	<b>4 780 081</b>	2 342 288
	<b>9 162 047</b>	<b>6 032 316</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Créiteurs et charges à payer	<b>2 493 479</b>	1 379 269
Montant dû au Fonds d'immobilisations général	<b>41 325</b>	41 325
12 Autres créiteurs [note 3]	<b>526 997</b>	568 406
Intérêts exigibles sur la dette à long terme	<b>419 489</b>	491 904
6 Montant dû au Fonds de capital et d'emprunt de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	<b>5 150 287</b>	3 370 744
	<b>8 631 577</b>	5 851 648
5 Capitaux propres [note 4]	<b>530 470</b>	180 668
	<b>9 162 047</b>	<b>6 032 316</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Ch. réels 2005 \$	Ch. réels 2004 \$
<b>Produits</b>			
	Frais imputés aux usagers	23 473 479	21 322 688
	Frais imputés au Fonds de fonctionnement général [note 5]		
13	Approvisionnement en eau aux fins de la protection contre l'incendie	1 570 388	1 400 000
13	Égouts pluviaux	1 104 280	1 291 174
		2 674 668	2 691 174
	<b>Total des produits</b>	<b>26 148 147</b>	<b>24 013 862</b>
<b>Charges</b>			
	Approvisionnement en eau		
	Purification et traitement	1 216 874	1 331 259
	Transport et distribution	3 694 225	3 349 632
	Pompage	917 398	824 503
	Collecte et évacuation des eaux usées		
	Réseau de collecte des eaux usées	1 855 913	1 467 542
	Traitement et évacuation des eaux usées	2 805 405	2 554 522
	Facturation et perception	344 170	361 390
	Soutien opérationnel	778 773	1 144 064
	Ingénierie	1 682 006	1 013 407
13	Administration et services gouvernementaux généraux [note 5]	2 159 945	2 031 731
		15 454 709	14 078 050
<b>Services financiers</b>			
	Intérêts sur la dette à long terme		
	Dette sous forme d'obligations non garanties	2 465 588	1 971 308
	Autres dettes à long terme	7 050	28 812
	Versements en capital		
7	Dette sous forme d'obligations non garanties	6 145 370	5 810 500
7	Autres dettes à long terme	318 796	297 967
	Escompte sur obligations non garanties émises	157 647	108 960
7	Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement	1 426 296	1 802 768
13	Frais de financement à court terme [note 5]	300 000	118 615
	Capitalisation du fonds de retraite [note 6]	—	—
	Réserve de l'entente relative à l'infrastructure	—	17 500
		10 820 747	10 156 430
	<b>Total des charges et services financiers</b>	<b>26 275 456</b>	<b>24 234 480</b>
	Excédent des produits (charges) découlant du fonctionnement	(127 309)	(220 618)
5	Excédent des produits des exercices antérieurs	127 309	417 874
<b>5</b>	<b>Excédent des produits (charges) de l'exercice</b>	<b>—</b>	<b>197 256</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

---

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**FONDS DE FONCTIONNEMENT**  
**ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

---

Exercices terminés les 31 décembre

<b>Page</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>
	<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>180 668</b>	<b>401 286</b>
	Ajouter :		
4	Excédent des produits (charges) de l'exercice	<b>392 113</b>	<b>197 256</b>
		<b>572 781</b>	<b>598 542</b>
	Retrancher :		
4	Excédent des produits des exercices antérieurs	<b>(42 311)</b>	<b>(417 874)</b>
3	<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice [note 4]</b>	<b>530 470</b>	<b>180 668</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

---

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT**  
**BILAN**

---

Aux 31 décembre

<b>Page</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
		<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>ACTIF</b>			
3	Montant exigible du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	<b>5 150 287</b>	3 370 744
12	Immobilisations [note 2]	<b>207 653 953</b>	196 839 499
		<b>212 804 240</b>	200 210 243
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
11	Dette à long terme [note 2]		
	Obligations non garanties	<b>42 086 000</b>	44 645 000
	Ministère de l'Expansion industrielle régionale	—	296 750
	Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	<b>20 613</b>	42 659
		<b>42 106 613</b>	44 984 409
	Montant dû au Fonds de fonctionnement général	<b>9 027 438</b>	1 612 818
	Montant dû au Fonds d'immobilisations général	<b>662</b>	662
		<b>51 134 713</b>	46 597 889
7	<b>Capitaux propres</b>	<b>161 669 527</b>	153 612 354
		<b>212 804 240</b>	200 210 243

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

Signé au nom du Conseil,

Maire

Président du Comité des finances





**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT**  
**ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

<b>Page</b>	<b>2005</b>	<b>2004</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	<b>153 612 354</b>	<b>140 188 887</b>
Dette remboursée au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts		
4 Dette sous forme d'obligations non garanties	<b>6 059 000</b>	5 810 500
4 Ministère de l'Expansion industrielle régionale	<b>296 750</b>	277 025
4 Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	<b>22 046</b>	20 942
	<b>6 377 796</b>	<b>6 108 467</b>
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	—	5 145 495
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	<b>48 814</b>	30 737
4 Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	<b>1 630 563</b>	1 738 768
Autres	—	400 000
<b>6 Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>161 669 527</b>	<b>153 612 354</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

**The City of Saint John**  
**Régie des services publics d'eau et d'égouts**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT  
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2005 \$	2004 \$
<b>Sources</b>		
Émission d'obligations non garanties	3 500 000	9 360 000
Contribution du gouvernement provincial	—	5 145 495
Augmentation du montant dû au Fonds d'immobilisations général	7 414 620	662
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	48 814	30 737
Dette remboursée au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	6 377 796	6 108 467
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	1 630 563	1 738 768
Autres apports	—	400 000
	<b>18 971 793</b>	<b>22 784 129</b>
<b>Utilisations</b>		
Diminution des montants dus au Fonds de fonctionnement général	—	631 410
Remboursement de dettes	6 377 796	6 108 467
Dépenses en capital	10 814 454	12 922 712
Augmentation des montants exigibles du Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	1 779 543	3 121 540
	<b>18 971 793</b>	<b>22 784 129</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**1. CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

**Présentation des états financiers**

Les états financiers de la Régie des services publics d'eau et d'égouts de The City of Saint John ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son investissement dans des immobilisations et de l'encours de sa dette à long terme.

**Immobilisations et amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres des immobilisations.

La Régie des services publics d'eau et d'égouts ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres des immobilisations. La régie impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

**Comptabilité d'exercice**

La Régie des services publics d'eau et d'égouts utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Comptabilisation d'un excédent ou d'un déficit à la fin de l'exercice**

L'article 189(4) de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige que la Régie des services publics d'eau et d'égouts établisse des tarifs entraînant un budget quadriennal équilibré. De plus, l'alinéa 189(5)b) stipule que, s'il existe un excédent ou un déficit à la fin d'un exercice, il faut répartir ce dernier sur une période de quatre ans à partir du deuxième exercice qui suit.

**Estimations comptables**

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Instruments financiers**

Les valeurs comptables des instruments financiers de la Régie, autres que la dette à long terme, représentent des justes valeurs approximatives en raison de leur courte échéance et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la Régie des services publics d'eau et d'égouts ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre d'usagers et sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la Régie des services publics d'eau et d'égouts n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

The City of Saint John  
Régie des services publics d'eau et d'égouts

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2005

**2. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME**

Les obligations non garanties et autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %	Durée en années	Solde 2005 \$	Solde 2004 \$
1995	6,250 à 7,875	10	—	417 000
1996	3,625 à 6,625	10	255 000	510 000
1997	4,125 à 6,000	10	1 018 000	1 527 000
1998	5,250 à 5,625	10	1 134 000	1 512 000
1999	5,200 à 5,750	10	2 412 000	3 015 000
2000	6,100 à 6,400	10	1 565 000	1 878 000
2001	2,450 à 5,500	10	2 544 000	2 968 000
2002	3,375 à 5,750	10	5 390 000	6 160 000
2003	3,050 à 5,000	10	5 232 000	5 886 000
2003	2,750 à 5,125	10	10 144 000	11 412 000
2004	2,750 à 4,800	10	8 892 000	9 360 000
2005	3,750 à 4,375	10	3 500 000	—
<b>Dettes sous forme d'obligations non garanties</b>			<b>42 086 000</b>	<b>44 645 000</b>
1975	7,12	30	—	296 750
<b>Ministère de l'Expansion industrielle régionale</b>				
1965	5,38	40	—	2 266
1966	5,38	40	245	578
1966	5,38	40	20 368	39 815
<b>Office du développement municipal et des prêts aux municipalités</b>			<b>20 613</b>	<b>42 659</b>
			<b>42 106 613</b>	<b>44 984 409</b>

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**2. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME (suite)**

Le montant global des paiements en capital requis sur la dette à long terme de la Régie des services publics d'eau et d'égouts au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2006	5 837 614
2007	5 562 000
2008	5 053 000
2009	4 675 000
2010	4 072 000

Les immobilisations comprennent un montant de 4 480 556 \$ (315 743 \$ en 2004), dont le financement n'était pas assuré en fin d'exercice.

**3. AUTRES CRÉDITEURS**

	2005	2004
	\$	\$
Indemnités de vacances	274 504	287 818
Indemnités de retraite	252 493	280 588
	<b>526 997</b>	<b>568 406</b>

La Régie des services publics d'eau et d'égouts a constitué une provision pour les congés accumulés, mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John (la «ville») ont droit à une prime de retraite équivalente à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Le programme a été modifié pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**4. EXCÉDENT DU FONDS DE FONCTIONNEMENT**

L'excédent ou le déficit de chaque exercice est réinséré dans les produits au cours de la période quadriennale à partir du second exercice qui suit. Les soldes à la fin de chaque exercice s'établissaient comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
2001	—	16 216
2002	111 096	222 189
2003	(169 995)	(254 993)
2004	197 256	197 256
2005	392 113	—
	<b>530 470</b>	<b>180 668</b>

---

**5. OPÉRATIONS AVEC LE FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE THE CITY OF SAINT JOHN**

Le Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts a effectué un remboursement de 1 332 000 \$ (1 495 127 \$ en 2004) au Fonds de fonctionnement général au titre de sa quote-part des frais de fonctionnement gouvernementaux généraux. Nous imputons par ailleurs au Fonds de fonctionnement général les frais relatifs aux égouts pluviaux de 1 104 280 \$ (1 291 174 \$ en 2004) et à l'approvisionnement en eau aux fins de la protection contre l'incendie de 1 540 863 \$ (1 400 000 \$ en 2004).

Des intérêts sont imposés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie des services publics d'eau et d'égouts.

Le transfert des coûts d'eau de la Régie des services publics d'eau et d'égouts s'inscrit dans les limites maximales permises par la réglementation d'après le pourcentage applicable des dépenses liées au réseau d'eau de la population.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**6. RÉGIME DE RETRAITE**  
**A. RÉSUMÉ**

La ville accorde des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées accordant des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire. La ville impute toutes ses cotisations aux charges de l'exercice au cours duquel ces dernières sont effectuées. Les cotisations de 2005 pour les employés des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 550 737 \$ (458 610 \$ en 2004).

**B. INFORMATION ACTUARIELLE**

L'évaluation actuarielle de 2003 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 300 780 300 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement des prestations totalisait 257 233 100 \$, alors que l'obligation non capitalisée estimative était de 43 547 200 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2003, les obligations selon l'hypothèse de la solvabilité étaient plus élevées que la solvabilité des actifs par un montant de 88 852 300 \$.

L'évaluation actuarielle de 2003 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2005, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement des prestations, entraînant un déficit de 18 404 360 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.



**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)**  
**B. INFORMATION ACTUARIELLE (suite)**

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie des services publics d'eau et d'égouts. Les coûts et les paiements de financement spéciaux de l'exercice courant sont répartis entre chaque fonds selon l'hypothèse du pourcentage de la masse salariale.

**C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE**

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours des cinq années suivantes à moins d'obtenir une exemption permettant de le capitaliser sur une période maximale de quinze ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus rapprochée. La ville n'a pas demandé cette exemption.

En supposant qu'une exemption soit obtenue, la période maximale de capitalisation de quinze ans débutera le 31 décembre 2003. Le versement minimum de capitalisation, calculé selon un pourcentage de la masse salariale, destiné à combler le déficit de solvabilité sur une période de quinze ans est de 15,3 %.

Pour 2005, le versement obligatoire annuel estimatif de capitalisation est de 7 202 000 \$ (7 059 000 \$ en 2004). La portion de ce montant attribué aux employés de la Régie des services publics d'eau et d'égouts s'élève à 1 029 200 \$ (1 008 731 \$ en 2004). Ce montant n'a pas été versé ni enregistré dans les états financiers.

Le commissaire des régimes de retraite de la province du Nouveau-Brunswick a lancé une injonction ordonnant la Ville de payer tous les paiements de financement spéciaux nécessaires à la capitalisation du passif selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation avec intérêts de 8 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005, montant qui, selon les estimations, devrait atteindre 8 139 159 \$, et de faire les paiements mensuels spéciaux obligatoires pour 2006 totalisant un montant de 3 845 000 \$.

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

---

31 décembre 2005

**6. RÉGIME DE RETRAITE (suite)**  
**C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE (suite)**

La quote-part de la Régie des services publics d'eau et d'égouts du financement nécessaire pour 2004 et 2005 est de 1 163 086 \$. Ce montant a été comptabilisé comme charge en 2005.

**7. COMPTES INTERFONDS**

Tous les comptes interfonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.